

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 30 septembre 2024

**Délibération n° 2024-094-3
Séance du 24 septembre 2024**

Adhésion à l'Atelier Parisien d'Urbanisme
(APUR)

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2023-055-1 du 13 juin 2023, approuvant l'adhésion du syndicat à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR),

Vu le rapport de présentation en date du 12 septembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demandé d'approuver l'adhésion à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR),

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), dont le siège social se situe 15 rue Jean-Baptiste Berlier 75013 Paris.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 50 000 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

